



CORRIDA « LES FOULÉES SERVANTAISES »

-

Règlement 2018

Organisation :

Association Sportive Servantaise

Renseignements :

Rémi PEYNET – 06.58.22.61.10 – peynet.remi@orange.fr

Accueil et retrait des dossards :

Le samedi 15 décembre à partir de 17 h à salle des fêtes de Servant.
Départ 18 h 30.

Inscriptions :

Directement auprès de l'organisateur ou par le biais d'Erun63. Tarif : 10 €.
Ouvertes aux personnes âgées de 15 ans et plus.

Sécurité :

Sapeurs-Pompiers volontaires et bénévoles

Contrôles :

Ils sont effectués sur le parcours par l'organisateur. Les coureurs et les marcheurs s'engagent à respecter l'environnement, la nature et le code de la route, sous peine de disqualification.

Droit à l'image :

Accordé implicitement aux organisateurs, quelque soit le support utilisé

Assurance :

Responsabilité civile : souscrite par les organisateurs ; Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Certificat médical :

Conformément à l'article L231-3 du Code du Sport, la participation est subordonnée à la présentation d'une licence sportive délivrée par le FSGT, l'UFOLEP, la FSCT, la FFTri ou d'un certificat médical avec mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied, y compris en compétition. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident (aucun autre document ne peut être accepté).

Récompenses :

1 cadeau à chaque participant et 1 récompense au vainqueur de la course, au plus beau déguisement, à la 1^{ère} féminine et au 1^{er} jeune. Présence obligatoire à la remise des prix.

Divers :

Il est conseillé de se munir d'une lampe frontale pour les passages les plus sombres du parcours.